

COVID-19

**Venez vous faire  
dépister gratuitement  
et sans rendez-vous**

**samedi 9 janvier  
de 10h à 13h et 14h à 17h  
au Foyer rural**

**TESTS RAPIDES  
ANTIGÉNIQUES**



PRISE  
EN CHARGE  
À 100%



RÉSULTATS  
EN 20 MINUTES

**Venez munis de votre carte vitale,  
N° de sécurité sociale et du nom de  
votre médecin traitant**



## Venez vous faire tester gratuitement

et sans rendez-vous au foyer rural de 10h à 13h et 14h à 17h le samedi 09/01

Dans le contexte actuel de forte reprise épidémique, les nouveaux tests de dépistage antigéniques rapides constituent un outil supplémentaire pour réduire les chaînes de transmission virale.

La Région Île-de-France, en lien étroit avec la Croix-Rouge française, la société Juste à temps et AJAN, a souhaité lancer une opération de dépistage COVID pour proposer aux Franciliens un accès facilité, gratuit et sans rendez-vous, aux tests rapides antigéniques (TRA).

### ▪ Qu'est-ce qu'un test antigénique ?

Le test antigénique permet de détecter les protéines que produit le virus Sars-CoV-2, appelées "antigènes". Il cherche à déterminer si la personne est infectée par le virus au moment du test.

### ▪ Comment se passe un test antigénique ?

Le test antigénique est nasopharyngé. Comme le test RT-PCR, il consiste donc en un prélèvement par voie nasale avec un écouvillon (similaire à un grand coton tige).

#### Réalisation du test :

- Demande à la personne de s'asseoir
- Préparation du support pour réaliser l'aliquote : éprouvette, solution, bouchon, étiquette,
- Réalisation du prélèvement,
- Analyse du prélèvement (résultat en 20 minutes environ),
- Jet des gants dans les Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux

(DASRI) après le départ du patient et nettoyage du siège et de la table entre chaque test avant de faire rentrer le patient suivant.

#### Communication des résultats aux autorités :

saisie des résultats du test sur le site SI-DEP.

#### Transmission des résultats au patient

- Vérification de l'identité du patient,
- Transmission des résultats au patient et conservation d'un exemplaire des résultats dans le dossier patient,
- Discussion avec le patient autour du résultat et de la démarche à suivre,
- Remise de la Fiche d'orientation au patient remplie et signée par le soignant.

### ▪ Quelles différences avec les tests par PCR ou sanguin ?

Les tests antigéniques ne donnent pas les mêmes renseignements que les tests RT-PCR (dans le nez) et sérologiques (dans le sang).

- **Antigénique vs RT-PCR** : le test antigénique recherche les protéines produites par le virus Sars-CoV-2 alors que le test RT-PCR recherche le matériel génétique (ou génome) du virus Sars-CoV-2 (technique la plus fiable).

- **Antigénique vs test sérologique** : le test sérologique consiste en une prise de sang. Il permet de détecter la présence d'anticorps au virus, c'est-à-dire de savoir si la personne a déjà été en contact avec le virus.

### ▪ IMPORTANT, vous devrez vous munir :

- de votre carte vitale,
- de votre N° de sécurité sociale,
- du nom de votre médecin traitant.

### ▪ Qui peut bénéficier des tests antigéniques ?

- Des personnes asymptomatiques, à l'exclusion des personnes contacts et des personnes identifiées au sein d'un cluster.
- Les personnes symptomatiques si le test a lieu dans un délai inférieur ou égal à quatre jours après l'apparition des symptômes.

Attention : pas de tests pratiqués sur des enfants de moins de 5 ans.

### ▪ Quel est le prix du test antigénique ?

Le prix d'un test antigénique en pharmacie est de 34 euros. Cependant, dans le cadre de cette opération de dépistage, le test est pris en charge à 100% par l'Assurance Maladie et aucune dépense ne vous sera demandée.

La municipalité remercie la Présidente de la Région Île-de-France pour avoir validé la demande faite par Madame le Maire et permis l'organisation de cette campagne de dépistage locale aussi rapidement.

Estelle Guyot.

## le gometzien flash

Directeur de la publication : Edwige Huot-Marchand

Responsable de la rédaction : Edwige Huot-Marchand et le comité de rédaction

Création et réalisation : Estelle Guyot

Editeur : Mairie de Gometz la Ville - 91400 Gometz la Ville

Impression : Imprimerie de la CCPL - N°ISSN 1279-9564